

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

14

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **20 JUIN 2025**

Objet de la délibération :

**SAINTE MAXIME – «
LES CEDRES»
VENTE DE PARCELLE A
LA COMMUNE**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno
BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge
PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Carmen COINTREL,
Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc
LAURIOL

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement excusé : Frédéric LOUBEYRE
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par acte en date du 14/01/2000, l'Office a cédé à la Ville de Sainte Maxime diverses parcelles formant les voiries et espaces de ses résidences dénommées Les Cèdres, Le Plan et La Pléiade.

Ces cessions s'inscrivent dans la politique de l'Etablissement visant à diminuer les charges d'entretien des locataires.

Il est apparu qu'il a été omis d'inclure la parcelle cadastrée AC n°1822 qui appartient toujours à l'Office.

Ladite parcelle forme une partie d'espace vert.

Afin de rétablir cette omission, la Ville a accepté d'inclure dans son domaine la parcelle AC 1822.

La précédente cession étant intervenue en son temps, cette vente interviendra également à l'euro symbolique.

La parcelle objet de la cession est la suivante :

Commune : SAINTE MAXIME
Section : AC
Numéro : 1822 pour 217 m²

Je vous demande de bien vouloir autoriser :

- La vente de la parcelle AC 1822 à la Ville de Sainte Maxime à l'euro symbolique.
- Le Directeur Général à régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI